

**Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré**  
**Integration and exclusion in the dual society: the unemployed person and the immigrant**  
**Integración y exclusión en la sociedad dual. El cesante y el inmigrante**

Isabelle Taboada Leonetti

Number 31 (71), Spring 1994

Identités et nouveaux rapports sociaux dans les sociétés pluriethniques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033781ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033781ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Taboada Leonetti, I. (1994). Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (31), 93–103.  
<https://doi.org/10.7202/1033781ar>

Article abstract

Comparing two metaphoric figures of exclusion, the unemployed person and the immigrant, clarifies the process of integration-exclusion of immigrants and the weaknesses and ambiguities of the concept of integration as it applies to immigration. When French society questions the integration of its immigrants, *French* takes precedence over *society*. Conversely, examining the problems of social integration in France in the sense of classical sociology would result in considering immigrant populations as a social group like any other—certain immigrant groups being rather better integrated than some categories of the native born—in a complex, multicultural context.

# Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré

Isabelle Taboada Leonetti

La crise économique, le chômage croissant et la montée des nationalismes et de la xénophobie ont conduit ces dernières années à considérer les phénomènes d'intégration sociale sous l'angle de l'exclusion. Dans la polysémie de l'exclusion, les situations générées par le chômage, ainsi que celles liées à l'immigration, ont une place prépondérante. La mise en rapport de deux figures métaphoriques aussi différentes que celles de l'immigré et du chômeur de longue durée, par exemple, peut nous aider à mieux penser les phénomènes d'exclusion et, *a contrario*, les processus d'intégration<sup>1</sup>.

Chercher à comprendre comment ces figures se situent dans

un même cadre théorique permet à la fois de dégager les spécificités des formes d'intégration-exclusion des immigrés et de mieux définir l'importance relative de certaines dimensions intervenant dans le processus d'intégration-exclusion global<sup>2</sup>. Ainsi, selon les thèses du cumul des handicaps, les immigrés — déracinés, en majorité peu qualifiés, souvent discriminés — seraient les plus durement touchés par la crise économique et la dualisation de la société. Les faits montrent qu'il n'en va pas tout à fait ainsi. De manière apparemment paradoxale, les facteurs qui apparaissent comme des obstacles à l'intégration en France constituent aussi des ressources face à l'exclusion sociale.

## Exclusion-intégration, un cadre théorique

La notion d'intégration fait partie de ces notions régulièrement questionnées et redéfinies, toujours remises en cause, ou même abandonnées par certains sociologues pour cause d'inflation de sens. Pourtant, les problèmes liés à l'immigration ne sont qu'un cas de figure du problème plus vaste de l'intégration sociale, qui a constitué une des questions centrales pour la sociologie depuis ses origines. En Europe comme aux États-Unis, les travaux des premiers sociologues, Spencer, Durkheim, Merton ou Park, reflétaient les préoccupations des sociétés industrielles soucieuses de comprendre et faciliter le passage de

la société traditionnelle à une société moderne à la complexité grandissante, société dont on se demandait comment elle pourrait intégrer et faire vivre ensemble les groupes hétérogènes de nouveaux venus, ruraux prolétariés aussi bien que migrants venus d'autres pays. Si la terminologie des pères fondateurs ne nous est plus familière, leurs analyses constituent des bases utiles pour définir le cadre dans lequel situer les formes contemporaines d'exclusion et d'intégration, y compris l'immigration. À l'époque, le problème de l'intégration était posé en termes de cohésion sociale ; il fallait comprendre pourquoi, ou plutôt comment les individus pouvaient vivre ensemble et s'organiser en sociétés humaines, quels étaient les liens sociaux ou les forces qui reliaient les hommes entre eux et chacun d'eux à la société d'ensemble.

Aujourd'hui, les sociétés post-industrielles sont plutôt préoccupées par les phénomènes de dualisation et d'exclusion sociale de groupes sociaux écartés du marché de l'emploi, phénomènes qui mettent en question la solidité et la nature même du lien social. Ces processus d'exclusion sont le plus souvent décrits en termes économiques : pauvreté, chômage. L'examen de la situation des immigrés permet de mettre en évidence l'importance d'autres

facteurs tels que l'existence ou l'absence de réseaux relationnels et de sous-cultures de groupe, le degré de cohésion familiale, la valorisation ou la dévalorisation identitaire. Ce sont ces aspects qui seront traités plus particulièrement ici.

Nous considérons l'intégration et l'exclusion comme les deux pôles opposés d'un même processus. Trois dimensions principales de ce processus peuvent être dégagées : l'intégration économique, l'intégration dans le tissu social et l'intégration normative et symbolique.

L'intégration économique se mesure par deux types d'indicateurs : le niveau des ressources et l'insertion dans le monde de la production et du travail<sup>3</sup>. Les premiers indicateurs utilisés habituellement pour définir la pauvreté concernent les ressources et la consommation, qui définissent le niveau de vie (selon l'INSEE et l'INED, il s'agit des revenus, du type de logement, de la consommation alimentaire, des appareils domestiques etc). L'accent est mis aujourd'hui moins sur les conditions de vie elles-mêmes que sur les ressources des individus ou des familles susceptibles de leur permettre d'affronter des difficultés éventuelles, telles qu'un licenciement. L'insertion dans le monde du travail revêt une importance particulière. Depuis les débuts de l'industrialisation, le travail est devenu le critère et la norme de l'intégration sociale ; il procure non seulement des revenus permettant de participer économiquement à la vie de la cité, mais une véritable identité sociale, dont la capacité de définition est devenue plus forte que toute autre appartenance.

Cependant, si l'intégration dans la dimension économique est capitale, son absence ne suf-

fit pas à définir, ni à expliquer, l'exclusion sous ses différentes formes. De plus en plus nombreux sont les analystes qui, renouant avec la tradition sociologique durkheimienne, portent leur attention sur l'importance du lien social et de l'intégration dans un tissu social relationnel. Des théories de la sociologie classique on peut retenir deux principes essentiels. Le lien social se manifeste sous deux formes principales. Ce que Durkheim appelle la solidarité mécanique, qui opère sur le principe de la *similitude* et de la proximité et relie entre eux des membres de groupes primaires (famille, clan), et la solidarité organique, qui au contraire est générée par la différenciation croissante des sociétés industrielles, la division du travail et la *complémentarité* : les hommes ont conscience de participer, ensemble, au fonctionnement du tout (Durkheim, 1932). (On comprend aisément que, sur cet axe similitude-complémentarité, l'immigration pose quelques questions...) Le lien social, qui assure la cohésion des rapports sociaux, est directement relayé par des *représentations collectives communes* (ce que Durkheim appelle le lien moral ou la densité morale, et Weber les sentiments et les croyances communs).

Nous préférons aujourd'hui parler de ces solidarités en termes de liens sociaux. Car il n'y a pas de « lien social » au singulier, mais des liens multiples qui inscrivent les individus dans des réseaux de lignes complexes. Liens horizontaux, qui s'expriment au sein des groupes primaires : famille, voisins, amis, ou regroupements volontaires (associations, clubs, bandes), dans des relations interpersonnelles en face-à-face. Liens verticaux, qui relient chaque individu à l'ensemble de la collectivité sous sa

forme abstraite de « nation » ou de « société », par le biais des institutions et d'instances inter-médiatiques.

L'inscription d'un individu dans un des réseaux de sociabilité primaire — familial, amical, relationnel, associatif — remplit des fonctions essentielles : échange de services, d'informations, de communication, échange d'images identificatoires qui permettent à l'individu de se représenter à la fois au sein de son propre groupe et par rapport à la société globale et d'identifier sa place et son rôle dans cette société. Inversement, l'amenuisement des relations sociales représente une fragilisation qui s'exprime dans un double registre. Tout d'abord, il signifie un affaiblissement des échanges : moins d'informations et de communication, moins d'entraide, de services ou de soutien en cas de difficulté. Mais la faiblesse du tissu relationnel signifie surtout une carence plus grave, qui est de l'ordre de la rupture des appartenances, de l'impossibilité d'échanger ou de négocier des images identitaires. L'isolement et la mise en dehors des réseaux affaiblissent progressivement le sentiment d'appartenance à un quelconque groupe restreint (famille, quartier, profession...), dans l'identité collective duquel l'individu peut trouver à la fois des repères pour situer sa propre identité et des sources d'assurance et de valorisation.

Quant à l'intégration symbolique, elle s'exprime par la reconnaissance sociale de l'individu, c'est-à-dire par la reconnaissance de la place qu'il occupe au sein du système et de l'utilité sociale qu'il a dans ce système. Sur le versant des acteurs, l'intégration sociale symbolique se définit aussi par le sentiment d'appartenance de l'individu à sa

société, son adhésion à l'un de ses systèmes ou sous-systèmes de valeurs et son implication dans le devenir et l'historicité de celle-ci. Deux dimensions peuvent être distinguées, le système de normes et les représentations collectives. Les conduites sociales sont toutes orientées normativement, elles obéissent à des normes, des codes, qui leur attribuent une valeur sociale. Par exemple, l'importance, le rôle et le sens accordés au travail obéissent à des normes produites socialement et conduisent à évaluer positivement ou négativement les individus en fonction de leur conformité à ces normes. Un mode de vie, des formes de consommation données s'imposent également progressivement comme des formes idéales de vie auxquelles chacun aspire.

La participation de l'individu aux idéaux et aux modèles culturels du groupe, valorisés et admis comme étant les meilleurs, contribue ainsi fortement à l'édification de l'identité. La culture fournit un cadre global de pensée et de désirs, elle « exerce une influence sur les personnes en tant que composante de la personnalité de chacun » (Devereux, 1970), si bien qu'il est impossible de concevoir des identités indépendantes d'un certain modelage culturel. La définition de l'identité personnelle de chacun et sa valorisation sont dépendantes de la façon dont la personne est définie par la culture d'appartenance en termes d'idéal, de droits et de devoirs. On peut parler en ce sens d'un idéal de moi social qui se définit à travers un système de normes à suivre, sous peine de rejet, de stigmatisation et de dévalorisation de la part de la société. Inversement, la conformité à cet idéal est sanctionnée par la reconnaissance sociale et la valorisation.

Directement issues du système normatif, les représentations collectives du chômage, de la pauvreté ou de la citoyenneté sont lourdement chargées de sens. Imposées aux individus, ceux-ci peuvent tenter de les refuser, les contester ou les négocier ; ils ne peuvent les éluder.



### **Du chômage à l'exclusion : la désinsertion**

On peut comprendre que, dès lors que les structures sociales restent définies presque exclusivement par les structures de production, l'absence du monde du travail rende difficile au chômeur le réaménagement de son identité et la redéfinition de sa place. Cette absence entraîne une forme d'exclusion symbolique : le chômeur ne participe plus à la production des biens et, par extension, ne participe plus à la production sociale, n'a plus d'utilité sociale. « Les chômeurs ne sont pas seulement des hommes et femmes privés de travail et de ressources. Ils sont des personnes à qui l'on veut faire croire qu'ils sont inutiles et inutilisables » (Jacquard, 1992).

Conscient de cette représentation dominante, le chômeur se sent invalidé, inutile, dans une société qui continue de fonctionner en l'ignorant et le rejetant. « En perdant son emploi, le travailleur perd son statut social et

se retrouve nu dans un monde où il faut être habillé, blindé contre un environnement économique prédateur. Perdre son statut de travailleur, c'est aussi perdre ses forces, sa confiance en soi, ses moyens, son identité» (Dethyre et Zediri-Corniou, 1992). Souvent il se cache, parce qu'il a honte de sa situation, s'isole de ses anciennes relations ou des autres chômeurs, se privant ainsi des réseaux de solidarité et des possibilités d'une action collective.

Ainsi, à l'exclusion de l'emploi et de l'espace symbolique peut s'ajouter l'exclusion de l'espace de la sociabilité, y compris celui du groupe familial; le chômage, on le sait, provoque parfois des séparations et des ruptures conjugales, entraînant le chômeur dans une dérive sociale et psychologique qui rend plus difficile encore la réinsertion.

Une rupture a lieu dont les modalités peuvent prendre différentes formes: soit le retrait, suscité par la honte de soi, et l'individu ne se sent pas en droit de recourir aux dispositifs d'aide sociale, ce qui précipite les plus faibles dans la spirale de la désinsertion; soit la résignation, et les exclus ne participent plus du lien social qu'à travers la voie ambiguë de l'assistantat et la démission; soit encore une forme de révolte qui, à partir de la

dénonciation d'un contrat social non rempli par aucune des parties, délivre les individus de tout devoir envers la collectivité et favorise les actions de désespérance destructrice ou autodesstructrice.

Les exclus du travail intériorisent une image d'impuissance sociale à partir de laquelle il leur sera très difficile d'élaborer des projections dans un avenir où ils joueraient un rôle actif et valorisé. Ainsi se met en place à un moment donné un enchaînement qui, de la perte de l'emploi, à la perte de la confiance en soi puis à celle de l'espoir, entraîne les individus dans la déchéance.



### Formes spécifiques de l'intégration-exclusion

Parce qu'ils sont venus en France pour répondre aux besoins de son économie en main-d'œuvre faiblement qualifiée et mobile, parce que dans les années soixante la découverte des bidonvilles où vivaient les populations récemment arrivées avait frappé l'opinion (comme elle est frappée aujourd'hui par les Maliens campant devant le château de Vincennes), la représentation de l'immigré s'est tissée à partir d'associations: emplois les moins qualifiés et les plus durs, donc salaires les plus bas, logements les plus dégradés, condition de vie la plus misérable,

charge pour les politiques d'aide sociale etc.

Ces images passablement misérabilistes attachées à l'immigré, qui contribuent d'ailleurs à son rejet, sont-elles vérifiées? Les immigrés représentent-ils la frange inférieure de la classe la plus défavorisée et la figure métaphorique de l'exclusion, comme on a tendance à le penser? Comment se situent les immigrés dans chacune des dimensions de ce cadre général d'intégration-exclusion sociale que nous avons décrit?

### Participation à la vie économique

Les conditions de vie des étrangers peuvent être évaluées soit par rapport à la satisfaction de leurs besoins, soit par comparaison à la consommation en France. Si l'on considère la consommation des immigrés relative aux standards de la société française, une certaine spécificité apparaît, qui a pu alimenter le stéréotype de l'immigré habillé pauvrement, vivant dans les loges de concierge ou les habitations de fortune, etc. Beaucoup, il est vrai, ont sacrifié une part de leurs besoins dans les premiers temps de leur séjour en France pour répondre aux objectifs d'épargne qu'ils s'étaient fixés: faire vivre la famille restée au pays ou construire ou rénover le logement au pays d'origine. Mais si les revenus des familles immigrées restent en moyenne inférieurs à ceux des familles françaises et les structures des budgets différentes, les conditions de vie tendent à se rapprocher progressivement. Une grande majorité des immigrés a satisfait en fin de compte les deux aspirations principales: mieux vivre en France, acquérir les biens modernes qu'ils désiraient — télévision, voiture,

magnétoscope, hi-fi...<sup>4</sup> — et devenir propriétaires, d'un logement au pays d'origine.

Il n'existe pas d'enquête systématique portant sur les investissements des immigrés et notamment sur les logements acquis, construits ou rénovés dans le pays d'origine. Les données disponibles sur cette question sont ponctuelles, mais concordantes. Une enquête portant sur un millier de familles portugaises fait apparaître que 84 % d'entre elles ont une maison au Portugal (et le tiers de celles-ci un logement également en France)<sup>5</sup>. Des chiffres similaires peuvent être avancés à propos des Espagnols également (Taboada Leonetti, 1987).

Quant au logement en France, le dernier recensement de 1988 fait apparaître le nombre non négligeable de ceux qui ont investi ici. Chez les Français, près d'un ménage sur deux est propriétaire de sa résidence principale. Ce taux est similaire chez les Français par acquisition (supérieur même chez les Italiens et Espagnols d'origine, qui dépassent 60%). Chez les résidents étrangers, c'est un ménage sur quatre qui se trouve dans ce cas, ce qui reste considérable lorsqu'on sait que beaucoup ont acquis aussi une habitation dans leur pays d'origine.

D'un autre côté, le recensement nous apprend aussi que les ménages étrangers sont surreprésentés dans les habitations de fortune et les logements sans aucun confort<sup>6</sup>. L'insertion économique des étrangers et des Français par acquisition est donc diversifiée, mais en aucun cas assimilable à celle des « exclus » économiques, des pauvres ou du « quart-monde ». La réalité est bien plus nuancée ; si cet immigré-là existe, il est largement minoritaire.

Qu'en est-il de leur insertion dans le monde du travail ? La population immigrée est une catégorie sociale hétérogène et en voie de stratification d'autant plus nette que l'on accepte d'inclure dans la catégorie « immigré » les Français par acquisition, qui sont différenciés des étrangers dans les statistiques. Bien sur, les travailleurs *étrangers* restent majoritairement ouvriers, mais on observe plusieurs phénomènes : la part d'ouvriers qualifiés augmente régulièrement (elle est passée de 44 % à 50,6 % de 1982 à 1988), le secteur tertiaire augmente au détriment du secondaire (même s'il faut souligner que ces emplois concernent surtout les services, c'est-à-dire les emplois les moins qualifiés), et par ailleurs la catégorie des travailleurs indépendants — commerçants, entrepreneurs, artisans — a connu une progression très nette ces dernières années (+ 62,5 % de 1982 à 1990)<sup>7</sup>. Cette progression est encore plus importante si l'on prend en compte les Français d'origine étrangère.

Les immigrés sont venus en France parce que l'économie avait besoin d'eux, et leur participation au système économique, jusqu'à une époque très récente, ne pouvait être mise en doute. Mais, ces dernières années, les restructurations dans l'industrie ont durement touché les ouvriers étrangers : partout, les licenciements ont été (en valeur relative) deux fois plus nombreux que chez les nationaux (Marie). Bien que ces pertes d'emplois soient contrebalancées par une forte progression des emplois non qualifiés dans le secteur des services, le solde est largement négatif. En 1990, le taux de chômage étranger s'élevait à 19 %, alors qu'il était de 10 % chez les Français.

Cependant, la comparaison avec les chômeurs français montre que les étrangers ne réagissent pas de la même façon à leur situation. D'une part, les chômeurs étrangers font davantage jouer leurs réseaux de relations, qui sont souvent efficaces. D'autre part, leurs références culturelles, notamment en matière de statut et d'emploi, restent largement dépendantes de celles de leur pays ou région de départ et différent de celles de leurs homologues français. Dans la plupart des pays d'émigration, le non-emploi est un phénomène récurrent ou endémique « normal », à l'origine précisément du désir d'émigrer. L'ouvrier étranger a moins tendance à s'attribuer la responsabilité du chômage, son identité est moins mise en cause qu'elle ne l'est chez les Français et il adopte plus rarement des stratégies d'échec comme le retrait social ou la surenchère qui conduisent les individus à favoriser ou à anticiper le processus de désinsertion (Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994).

Aussi, la perte de l'emploi et la diminution des ressources entraînent rarement les immigrés dans la rupture de la désinsertion. Bien qu'ils soient proches statistiquement des Français des catégories les plus défavorisées, avec qui ils partagent emplois non qualifiés et habitations vétustes ou logements sociaux relégués dans les périphéries, on ne trouve cependant qu'un faible nombre relatif d'immigrés dans des situations de grande désinsertion. Selon deux études réalisées sur les bénéficiaires du RMI<sup>8</sup> en 1991, il n'y avait chez les étrangers pratiquement pas de « sans domicile fixe », contrairement à ce qui apparaît au niveau national<sup>9</sup>. Les chiffres confirment l'expérience quoti-

dienne de chacun : parmi les personnes sans domicile fixe, clochards ou mendiants que nous croisons dans la rue, rares sont les gens originaires des grandes vagues migratoires classiques, Maghrébins, Ibériques ou Africains.

Cette spécificité des immigrés s'explique par leur position différente dans deux dimensions du cadre théorique que nous avons indiqué, l'intégration dans le tissu social et l'inscription symbolique.

### *Réseaux communautaires et groupes intermédiaires*

Il serait vain de vouloir tracer un portrait unique de l'immigré, et nous avons pour notre part souvent insisté sur la diversité des modes d'insertion qui pouvaient être observés au sein de la population d'origine étrangère<sup>10</sup>. Cependant, au sein de cette diversité d'attitudes — retrait dans la famille et dans le groupe pour certains, qui après quinze ou vingt ans de séjour en France ne parlent toujours pas le français<sup>11</sup>, installation dans la migration et va-et-vient d'un pays à l'autre pour ceux qui ne veulent renoncer ni à « ici » ni à « là-bas », ou enfin installation durable en France — subsiste un trait commun aux divers types d'insertion en France (exception faite pour ceux qui associent l'idée d'assimilation à la nécessité de

prendre ses distances vis-à-vis des origines et des compatriotes) : le maintien de réseaux de sociabilité et de solidarité communautaires.

Ces réseaux ont toujours joué le rôle de relais et facilité l'adaptation des derniers arrivants durant les premières années d'installation. Des enquêtes récentes montrent que les réseaux communautaires restent vivants et fonctionnels, même dans les vagues migratoires très anciennes. C'est le cas dans toutes les communautés, à des degrés divers, mais notamment chez les Portugais (Cordeiro, 1986 ; Poinard, 1983) et les Espagnols (Taboada Leonetti, 1987) pour ce qui est des vagues anciennes ou, pour prendre des exemples plus récents, chez les Africains (Barouh, 1986) ou chez les immigrés asiatiques, dont les stratégies économiques et identitaires pour répondre à l'exclusion en France sont réputées pour leur efficacité (Guillon et Taboada Leonetti, 1986).

Par ailleurs, à la différence de la population française, dont la sociabilité décroît avec le statut socio-économique (Vincent), les plus pauvres des immigrés demeurent le plus souvent insérés dans des réseaux familiaux et communautaires qui procurent une entraide à la fois matérielle et psychologique. Selon l'étude sur le RMI citée, les étrangers « vivent rarement seuls et ne se plaignent pas de la solitude. Les solidarités familiales et communautaires fonctionnent pour faire face à l'urgence ». Les auteurs de ces études constatent que l'étranger n'est pas désocialisé car il est mieux intégré dans son milieu familial et communautaire.

En ce qui concerne l'intégration à travers les groupes intermédiaires, les mêmes faits peuvent être lus de deux manières :

ou bien l'on insistera sur les manques — et l'on se référera alors à un certain modèle de société intégrée — ou bien on mettra l'accent sur les acquis, par rapport à d'autres pays d'immigration.

En effet, la France, comme d'autres démocraties modernes, a produit une *conception égalitaire du lien social* ; les groupes et les individus s'y situent dans un rapport d'égalité et de réciprocité (Furet, 1980-1981). Cet espace symbolique égalitariste est incompatible avec une vision hiérarchisée de la société, dont la complémentarité serait basée au contraire sur l'inégalité des utilités et des droits des différentes catégories. Dans beaucoup de domaines — l'assurance-maladie, la retraite, l'école gratuite, etc. — la société républicaine adopte le principe de droit commun pour tous comme un des principes fondateurs. Il reste cependant que, dans d'autres domaines, certains droits, devoirs ou privilèges sont réservés à une seule catégorie de la population, définie par le statut juridique.

Ainsi, les principales limites à l'intégration sociale des immigrés tiennent à leur nationalité étrangère, qui entraîne leur exclusion de la citoyenneté : pas de participation aux élections nationales ou locales, ni de représentation, pas d'éligibilité aux prud'hommes, exclusion de l'armée et du corps de la fonction publique etc. Sur le plan des droits sociaux, ils sont exclus aussi de certains avantages réservés aux nationaux (par exemple l'accès au Fonds national de solidarité, ou à l'allocation du RMI s'ils ne remplissent pas certaines conditions de durée de séjour...). Cependant, par rapport à la situation des immigrés dans d'autres pays d'immigration, la France se

caractérise par une plus forte intervention et une meilleure prise en charge par l'État des problèmes sociaux<sup>12</sup>.

Par ailleurs, l'évolution de la réglementation allait, des années soixante-dix à nos jours, dans le sens de l'égalisation des droits. Quelques jalons permettent de suivre cette évolution. En 1975, les étrangers peuvent être éligibles comme délégués du personnel et au comité d'entreprise; en 1981, la liberté d'association est accordée, ce qui implique la liberté de réunion et ouvre la voie à la citoyenneté locale. En 1984, la suppression des restrictions au registre des métiers permettait aux étrangers de créer plus librement des entreprises et des commerces...

Le fondement symbolique de ces lois relève de deux logiques. En 1975, l'accès à l'éligibilité était fondé sur le statut de travailleur des immigrés dans l'entreprise; les acquis de cette époque étaient la conséquence d'une forte mobilisation après 1968 (Tripier, 1990), à la fois dans les syndicats et auprès des immigrés eux-mêmes, témoignant de la participation d'ouvriers français et étrangers au nom d'une idée commune de la classe ouvrière. En 1981, l'octroi des libertés publiques par un président de la République socialiste se fonde au contraire sur une idée de la citoyenneté plus large. La poursuite de cette citoyenneté des étrangers, qui devait aller jusqu'à l'obtention du droit de vote, annoncé à plusieurs reprises, a été bloquée par l'attitude hostile d'une part importante de la population. Pour une majorité de Français, les étrangers ne pouvaient être inclus dans l'auto-représentation que la société française a d'elle-même.

Cette évolution a été bloquée également par l'arrivée de la

droite au gouvernement dans les années quatre-vingt-dix; certaines mesures (concernant le droit d'asile notamment) donnent à penser qu'une régression des droits serait possible.

Ainsi, la différenciation que nous avons proposée entre les liens sociaux horizontaux et les liens verticaux est, dans le cas des immigrés étrangers, particulièrement pertinente puisqu'ils se caractérisent par une forte intégration dans les groupes et réseaux primaires et par une faible intégration — ou une intégration partielle — dans la nation à travers les corps intermédiaires.



### *Une place dans l'espace symbolique français*

Privés de droits civiques, souvent objets de discrimination et de mépris ou, au mieux, ignorés ou instrumentalisés comme une simple force de travail, les immigrés sont exclus de la représentation de la société nationale, niés comme citoyens, et bien qu'ils participent à la production et à la consommation nationales de biens tant matériels que culturels, ils sont niés comme acteurs participant à la production de la société où ils résident. Absents de la représentation collective que la société française a d'elle-même, ils sont également absents du devenir de celle-ci.

L'acquisition de la nationalité française modifie à peine cette représentation. Les harkis, les jeunes Algériens nés en France devenus français, les ressortissants des départements d'outre-mer, beaucoup de naturalisés connaissent le même manque, les mêmes réticences à se voir reconnaître et à se reconnaître eux-mêmes comme un élément, égal parmi les autres, de l'ensemble social, utile et nécessaire à son devenir. C'est la raison pour laquelle, tout au long de ce texte, nous avons fait référence à une catégorie indistincte « d'immigrés », qui correspond à l'image que se fait la société française d'une population hétérogène comprenant des étrangers, des naturalisés, et des enfants d'immigrés, nés en France, qui ne sont plus, eux, ni étrangers ni migrants<sup>13</sup>.

La dimension culturelle, mise en avant comme la cause d'une impossibilité d'intégration, joue ici son rôle de relais et de légitimation des représentations collectives. Les différences de pratiques culturelles, de normes, de valeurs religieuses et morales rendent impossible l'inscription des immigrés dans une représentation de la nation qui — à la différence de ce qui se passe dans d'autres pays d'immigration, comme le Canada, par exemple, où l'immigration et le pluralisme culturel sont partie intégrante de la réalité du pays — fonctionne dans le registre du même, de la ressemblance, de l'homogénéité, et cela en dépit des réalités historiques qui montrent combien cette figure du national s'est construite par incorporation de différences multiples.

Cette position sur le champ symbolique ne peut que favoriser chez les sujets le sentiment de non-appartenance. Comme ils sont exclus des représentations



symboliques, leur principale stratégie de réponse est la désimplification et l'élaboration d'autres espaces structurés autour du pays d'origine ou de la communauté installée en France, c'est-à-dire en dehors de l'espace français excluant. Les réseaux relationnels, associatifs ou familiaux dont il a été question plus haut procurent non seulement une solidarité matérielle et des possibilités concrètes de retrouver un emploi ou un logement, mais des possibilités de ressourcement identitaire. Dans les associations de compatriotes, au sein des fêtes communautaires ou des réseaux de relations, chacun peut nourrir son identité individuelle à la source d'une identité collective valorisée, valorisation qui lui permet d'éluider l'exclusion symbolique dont il est l'objet dans la société d'accueil.

Ainsi, et de façon paradoxale, cette exclusion constitue d'une certaine manière une protection face à l'assignation identitaire. Les images négatives d'eux-mêmes qui sont renvoyées aux immigrés par la société autochtone — ou l'absence d'image pour certaines communautés invisibilisées — les blessent bien évidemment, mais n'altèrent pas leur identité profonde. Celle-ci est définie, et valorisée, dans un autre espace symbolique autonome.

La situation des enfants nés et socialisés en France est tout à fait différente. Leurs références normatives sont celles de l'école, des médias, du quartier, davantage que celles du pays de leurs parents. Ils n'ont pas de projet de vie fort qui leur permettrait, comme à leurs parents, d'accepter les travaux les plus disqualifiés comme simple moyen de satisfaire leurs objectifs d'épargne. Leur présent et leur avenir sont semblables en beaucoup de points à ceux de leurs camarades d'école ou voisins de HLM, quelle que soit la nationalité d'origine des uns et des autres.



## Conclusion

### *Un modèle d'intégration « à la française » ?*

La tentative d'analyser la situation des immigrés dans le cadre conceptuel général de l'intégration-exclusion a mis en évidence, non seulement des spécificités chez les immigrés, mais les faiblesses et les ambiguïtés de la notion d'intégration dans le champ des migrations. En effet, les mêmes faits peuvent être interprétés de deux manières. En référence à la conception de la sociologie classique, les immigrés, qui participent à la production économique du pays dans lequel ils vivent, s'inscrivent

dans des réseaux de solidarité et de sociabilité et partagent les normes et les valeurs d'un groupe social auquel ils s'identifient, seraient parfaitement intégrés. La comparaison avec les chômeurs de longue durée ou allocataires du RMI entraînés dans l'exclusion sociale était à ce titre explicite.

En revanche, dans la problématique de l'immigration, et qu'il s'agisse du discours savant ou de l'homme de la rue, l'évaluation de leur intégration est tout autre : plus les réseaux communautaires sont importants et plus l'immigré manifeste de l'attachement pour un système de normes et une identité culturelle ou nationale autres que français, plus son intégration sera jugée insuffisante.

La situation des immigrés et celle des chômeurs et exclus de la société française s'éclairent mutuellement. Le chômeur et l'immigré sont absents des représentations collectives, ou y occupent une place définie en termes de négativité (le « problème » de l'immigration) ou d'inutilité sociale. L'intégration sociale des uns et des autres se définit dans des termes similaires et dépend en premier lieu de leur inscription symbolique dans l'espace national.

On peut en déduire qu'un processus d'intégration achevé suppose l'incorporation de l'immigré dans les représentations communes, représentations où, nous l'avons vu, la prééminence est accordée au principe de la ressemblance plutôt qu'à celui de la complémentarité. Aujourd'hui, en France, et tant que l'espace symbolique français n'aura pas intégré lui-même et valorisé les différences en son sein, la seule voie possible de l'intégration est celle de la dissolution du différent dans le même, la perte ou l'oubli des spécificités et des filiations,

pour parvenir à se reconnaître, et à être reconnu, dans la lignée.

Ainsi, le traitement social de l'intégration des immigrés, quelles que soient les précautions que l'on prenne dans l'usage de ce terme, renvoie à une autre notion, celle d'assimilation. Car intégration et exclusion sont des concepts à valeur relative. On ne peut être qu'intégré dans un ensemble, exclu de quelque part. Lorsque la société française s'interroge sur l'intégration de ses immigrés, c'est le terme « française » qui prime dans les esprits sur celui de « société ». Au contraire, poser le problème de l'intégration sociale en France conduirait à considérer les populations immigrées comme des groupes sociaux parmi d'autres — certains groupes immigrés étant plutôt mieux intégrés que d'autres — dans un ensemble complexe et pluriculturel. La recherche sur les migrations gagnerait à chercher à définir avec plus de clarté sa position sur ces notions.

### *Vers d'autres modèles ?*

Ainsi, le modèle de l'intégration « à la française » (Schnapper, 1990) présente celle-ci comme un processus lent (s'étendant sur deux ou trois générations), à partir d'une première insertion dans la classe ouvrière. L'entrée dans la société française se fait en quelque sorte par la petite porte, les étrangers s'insérant, à partir des emplois les moins qualifiés, dans les couches inférieures de la classe ouvrière. Puis, la socialisation se faisant principalement à travers le travail (dans la syndicalisation et les luttes collectives notamment), la mobilité professionnelle générationnelle permet l'intégration progressive, *individuelle*, des étrangers et de leurs enfants.

Les effets de ce type d'intégration peuvent être constatés sur le long terme, mais ils ont masqué jusqu'ici la nature plus complexe du processus d'intégration à l'œuvre : en réalité, les populations immigrées ont toujours produit des formes d'intégration communautaire, des solidarités primaires, relationnelles et culturelles, constituant une assise à partir de laquelle les immigrés pouvaient considérer avec sérénité d'éventuelles solidarités verticales.

Aujourd'hui, l'un des effets de la crise est de rendre plus apparents — et plus nécessaires aussi — ces phénomènes d'intégration primaire dans lesquels l'individu cherche refuge. Dans le cas des immigrés, qui se heurtent à des discriminations accrues, ces réseaux de sociabilité, qui existent déjà depuis longtemps, pourraient devenir des niches durables, des communautés structurées à l'image des minorités ethniques américaines. Déjà, dans certains quartiers ou communes, à Marseille, dans le quartier maghrébin de Belzunce, à Paris dans le quartier chinois du 13<sup>e</sup> arrondissement, en Île de France dans des communes comme Champigny où vivent d'importantes colonies portugaises se sont constitués des espaces qui n'ont pas les caractéristiques des ghettos mais qui, s'appuyant sur une territorialisation effective, permettent un fonctionnement plus efficace des réseaux familiaux et communautaires et une meilleure circulation des capitaux, des services et des informations (Tarrus, 1992).

Dans une société fortement stratifiée et culturellement homogène, l'intégration par diffusion et mobilité générationnelle est symboliquement inscrite — même si elle ne se réalise pas pour tous — dans le devenir de chacun,

Français et immigrés. Au contraire, dans une société qui tend à la dualisation, dans laquelle l'opposition entre ceux qui ont un emploi et une utilité sociale et ceux qui n'en ont pas remplace les perspectives de mobilité progressive, l'une des stratégies des minorités exclues est de constituer des niches dans lesquelles retrouver quelques solidarités primaires. Niches communautaires, à l'image de celles qu'élaborent toutes les vagues migratoires à leurs débuts, ou réseaux communautaires stratifiés et fonctionnels, s'implantant en partie territorialement dans des sortes de « colonies » immigrées ; ou encore réseaux élargis binationaux, constituant un espace migratoire qui s'appuie à la fois sur le pays d'origine et sur le pays de résidence et rentabilise ainsi les compétences (langagières, relationnelles, culturelles) acquises dans les deux ; ou bien encore réseaux euro-ethniques ou transnationaux, dégagés de la tutelle du pays d'origine, mais adoptant vis-à-vis de la France un détachement instrumental<sup>14</sup>.

Pour les exclus du travail, la réintégration sociale ne trouvera pas de sitôt des solutions économiques ; l'inertie des évolutions actuelles rend improbable toute perspective de plein emploi pour tous, même à moyen terme. La sortie de l'exclusion ne peut venir, en ce cas, que d'une redistribution des ressources produites basée sur le contrat social et si celui-ci opère à travers une inscription symbolique nouvelle, c'est-à-dire en référence à de nouvelles normes de consommation et de vie, de nouvelles valeurs accordées au travail et aux activités non rémunérées.

Pour les immigrés, l'intégration s'écrit en termes de reconnaissance des complémentarités, c'est-à-dire à travers des repré-

sentations collectives qui intègrent certaines différences comme étant une des caractéristiques de l'ensemble.

La société française semble préférer l'intégration par assimilation. Il est vrai que ce modèle a ses avantages, dont les principaux sont d'instaurer en principe fondateur le droit égalitaire des individus et de renforcer les liens sociaux verticaux. Mais la société se donne-t-elle les moyens d'accorder ses désirs aux réalités, jusqu'à quel point peut-elle influencer sur les évolutions que nous avons évoquées, en est-il encore temps ?

Isabelle Taboada Leonetti  
CNRS  
Unité de recherches migrations  
et société  
Université de Paris 7

## Notes

<sup>1</sup> Ce texte s'appuie d'une part sur l'expérience de recherche et sur la connaissance sur l'immigration que nous avons accumulée depuis près de vingt ans, et d'autre part sur les résultats d'une recherche réalisée de 1990 à 1992 sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion dans la société française : « Honte et pauvreté. Déchéance sociale et processus d'insertion », recherche dirigée par V. de Gaulejac et I. Taboada Leonetti, pour la Caisse nationale des allocations familiales, novembre 1992, Université Paris 7.

<sup>2</sup> Généralement, les recherches ayant pour objet une population immigrée adoptent une approche spécifique, faisant référence à des cadres théoriques issus de la sociologie de l'immigration. Lors de l'étude citée plus haut, dont l'objet était la pauvreté et l'exclusion sociale, nous nous sommes trouvés dans une situation de recherche relativement inédite : des cadres théoriques de la sociologie générale et un échantillon aléatoire comprenant des Français et des étrangers.

<sup>3</sup> Ce point est développé plus longuement dans l'ouvrage tiré de la recherche citée plus haut (Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994).

<sup>4</sup> En 1989, 80 % des étrangers ont un téléviseur couleur, 62 % une voiture, 27 % un magnétoscope (contre 84 %, 76 % et 24 % des Français respectivement). *Economie et statistique*, no 242, 1991, Dossier « Les étrangers en France », INSEE.

<sup>5</sup> Enquête de l'aumônerie portugaise, citée par Cordeiro, 1989.

<sup>6</sup> Sur près de 20 000 habitations de fortune, 3000 sont occupées par des étrangers et étrangers naturalisés. De même, ceux-ci se trouvaient dans 120 mille sur 800 mille logements sans aucun sanitaire à l'intérieur. Les taux sont de 15 %, alors que les étrangers représentent 6 % de la population. INSEE, *Recensement de la population de 1990. Nationalités. Résultats au quart*.

<sup>7</sup> Le nombre d'entrepreneurs est passé de 62 580 à 98 394. Si l'on tient compte des Français par acquisition, l'évolution est de 130 864 à 173 970.

<sup>8</sup> Revenu minimum d'insertion.

<sup>9</sup> « Les étrangers et le RMI : une population spécifique ? », *Migrations Études*, mars-avril 1992.

<sup>10</sup> Rudder, Taboada Leonetti et Vourc'h, 1990. Il s'agit d'une recherche comprenant deux volets, l'un sur les représentations des Français en matière d'immigration (voir ici même, plus loin, l'article « Et si l'on parlait des Français ? »), l'autre sur les stratégies d'insertion des immigrés. L'échantillon d'immigrés comprenait 450 personnes de cinq origines différentes (Marocains, Algériens, Espagnols, Portugais et Antillais) résidant dans la région parisienne. L'objectif principal de ce volet de la recherche était d'établir une typologie de types d'insertion en tenant compte d'un grand nombre de variables. Les données ont été traitées à l'aide d'un programme informatique.

<sup>11</sup> D'après une étude sur l'illétrisme, un tiers des immigrés ne maîtriseraient pas le français : J. L. Borkowski, « L'obsta-

cle de la langue », *INSEE-Première*, no 27.

<sup>12</sup> Voir l'interview d'une délégation de spécialistes des quartiers pauvres de New York et de Los Angeles venus en France : « L'Amérique émerveillée découvre la banlieue française », *Libération*, 7 décembre 1992.

<sup>13</sup> La mention « étrangers » dans le texte est liée aux analyses statistiques, qui elles sont établies par nationalité. Les problèmes de définition nécessiteraient des développements qui ne sont pas faits ici.

<sup>14</sup> Dans une situation économique et politique difficile, où leur inscription symbolique est durablement bloquée, les immigrés peuvent être séduits aussi par des solutions « ethniques » supranationales. Par exemple, il s'est récemment créé une centrale d'achats du commerce arabe en France (Société franco-maghrébine de distribution), initiative qui relèverait de la stratégie des solidarités primaires évoquées plus haut si ces commerçants n'avaient — peut-être en dernier recours — fait appel à une banque marocaine et si leur projet n'était pas d'associer des entrepreneurs maghrébins en Belgique et d'autres pays d'Europe.

Autre exemple, l'Association de cadres maghrébins en Europe, née en 1988 devant la difficulté qu'éprouvaient ces cadres pour trouver des emplois correspondant à leurs diplômes, s'organise pour créer des entreprises et des emplois apportant des débouchés à ses membres. Stratégie classique aussi, qui relève de l'*ethnic business* évoqué plus haut. Mais il ne s'agit pas ici de cadres franco-maghrébins ; la France a disparu au profit d'une entité plus large, l'Europe, qu'ils espèrent plus ouverte symboliquement et offrant davantage de possibilités.

## Bibliographie

- « Les étrangers et le RMI : une population spécifique ? », *Migrations Études*, mars-avril 1992.
- BAROUH, J. 1986. « Les communautés africaines en France. Quand le foyer demeure le centre de la vie sociale », *Migrants Formation*, 67, décembre.
- BORKOWSKI, J. L. « L'obstacle de la langue », *INSEE-Première*, 27.
- CORDEIRO, A. 1986. *Enfermement et ouvertures. Les associations portugaises en France*. Paris, CEDEP.
- CORDEIRO, A. 1989. « Le paradoxe de l'immigration portugaise », *Hommes et migrations*.

- DETHYRE, R., et M. ZEDIRI-CORNIUO. 1992. *La Révolte des chômeurs*. Paris, Robert Laffont.
- DEVEREUX, G. 1970. *Essais d'ethnopsychiatrie générale*. Paris, Gallimard.
- DURKHEIM, É. 1932. *De la division du travail social*. Paris, Félix Alcan.
- Économie et statistique, 1991. 242, Dossier « Les étrangers en France », INSEE.
- FURET, F. 1980-1981. « Le système conceptuel de la démocratie en Amérique », Commentaire no 12, 1980-1981, cité par A. POLICAR, « Racisme et antiracisme : un réexamen », dans G. FERREOL, éd. 1992. *Intégration et exclusion dans la société contemporaine*. Presses universitaires de Lille.
- GAULEJAC, V. de, et I. TABOADA LEONETTI. 1994. *La Lutte des places. Insertion désinsertion*. Paris, Desclée de Brouwer.
- GUILLON, M., et I. TABOADA LEONETTI. 1986. *Le Triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris*. Paris, L'Harmattan.
- INSEE. *Recensement de la population de 1990. Nationalités. Résultats au quart*.
- JACQUARD, A. 1992. Préface de DETHYRE et ZEDIRI-CORNIUO.
- MARIE, C. V. « Les fantassins de la flexibilité », *Sociologie du travail*.
- POINARD, M. 1983. « Le réseau associatif portugais : l'émergence d'un espace social autonome », dans *Géographie sociale*, actes du Colloque de Lyon, octobre 1982, éd. D. Noin.
- RUDDER, V. de, I. TABOADA LEONETTI et F. VOURC'H. 1990. *Français et immigrés. Stratégies d'insertion et représentations*. Rapport pour la Direction régionale de l'équipement Île de France, Paris.
- SCHNAPPER, D. 1990. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris, Gallimard.
- TABOADA LEONETTI, I., avec la collaboration de M. GUILLON. 1987. *Les Immigrés des beaux quartiers. La communauté espagnole dans le 16ème arrondissement de Paris*. Paris, L'Harmattan.
- TARRIUS, A. 1992. *Les Fourmis de l'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris, L'Harmattan.
- TRAPIER, M. 1990. *L'Immigration dans la classe ouvrière en France*. Paris, L'Harmattan.
- VINCENT, P. « Espace géographique et sociabilité », dans *Espace, données sociales*. INSEE